**DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**COMMUNE DE** (NOM DE LA COMMUNE)

Adresse………………………………………

**CONTRAT VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

**NOM DE L’OPERATION (ex : Changement de fenêtres)**

Ce modèle est à utiliser de préférence pour les **marchés de travaux** dont le montant est inférieur à 50 000 € HT.

**Il est librement téléchargeable au format Word sur le site internet de l’Association des maires** : [www.adm54.asso.fr](file:///C%3A%5CUsers%5CDownloads%5Cwww.adm54.asso.fr)

(page d’accueil, rubrique «nos publications»). Vous pouvez modifier ce document à votre convenance.

**Ordonnateur :** M. ou Mme le Maire

**Référence de la délibération autorisant le Maire à signer le contrat :** Délibération en date du … (date de la délibération donnant délégation)

**Comptable public assignataire des paiements :** Trésorerie de………………………………………………………

 Adresse…………………………………………………………….

**ARTICLE 1er : CONTRACTANT**

Je soussigné (e), M. ou Mme

agissant pour le compte de la Société (nom commercial et dénomination sociale)

adresse

adresse du siège social (si différente)

adresse électronique

Téléphone

Télécopie

Numéro d’identité de l’établissement (SIRET)

Code d’activité économique principale (NAF)

- après avoir fourni l’attestation d’assurance en responsabilité civile professionnelle et en garantie décennale,

- après avoir fourni les documents relatifs à la lutte contre le travail dissimulé et les attestations ou certificats démontrant que j’ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales, en application de l’article 46 du code des marchés publics,

m’**ENGAGE** sans réserve, à exécuter la prestation décrite dans le devis n°… (dans ce cas, annexer le devis)

ou réaliser les travaux tels qu’ils sont décrits à l’article 2 du présent contrat.

**ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ**

Les travaux que l’entreprise doit réaliser sont les suivants :

-

-

Il est important que les travaux soient définis précisément pour éviter d’éventuels travaux supplémentaires et un surcoût non prévu. **Si votre devis est très bien détaillé, vous pouvez toutefois le citer en référence.**

**ARTICLE 3 : PRIX**

Le montant total de la prestation s’élève à :

- Montant hors TVA ………………. Euros

- TVA au taux de (20 % ou 10 %), soit ………………. Euros

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Montant TVA incluse ………………. Euros

En cas de candidature d’un auto-entrepreneur, indiquez « TVA non applicable, article 293 B du CGI »

En toutes lettres, le **MONTANT TOTAL**, toutes taxes comprises en **EUROS**:

Les prix sont réputés complets, franco de port et comprendre la rémunération de toutes les prestations, frais, fournitures, nécessaires à la bonne exécution du contrat. Ils incluent toutes les charges fiscales et parafiscales frappant la prestation.

**ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES**

La facture afférente (ou les factures afférentes) à cette opération sera établie en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms, n° Siret et adresse du créancier,

- le nom de l’établissement bancaire et son numéro de compte tel qu’il est précisé article 10,

- le numéro et/ou la date du contrat et de chaque avenant,

- la prestation effectuée,

- le prix unitaire HT,

- le montant total HT,

- le taux et le montant de la TVA et les taxes parafiscales le cas échéant,

- le montant total TTC.

La facture devra être envoyée pour vérification et accord de paiement à : *(service de la commune concernée et adresse).*

La facture doit être conforme aux prestations réalisées ; à défaut elle sera retournée au contractant par recommandé.

Les sommes dues au (x) titulaire (s) et au (x) sous-traitant (s) de premier rang éventuel (s), seront payées dans un délai global de 30 jours à partir de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. En cas de retard dans les paiements ou en cas de défaut de paiement (total ou partiel), le titulaire du marché aura droit à des intérêts moratoires et à l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les conditions règlementaires *(****décret n° 2013-269 du 29 mars 2013)***. *Conseil : indiquer le jour de réception sur la facture*

**ARTICLE 5 : DELAI D’EXECUTION**

Le délai d’exécution est fixé à … semaines ou … jours à compter de : *(au choix)*

* la signature de cet acte d’engagement, qui vaut ordre de service.

ou,

* de la date prévue par l’ordre de service.

**ARTICLE 6 : PENALITES**

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt (ou peut encourir) par jour calendaire de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées à **… euros hors taxe**.

En outre, des pénalités peuvent être infligées au contractant s'il ne s'acquitte pas des formalités liées à la lutte contre le travail dissimulé prévues par le code du travail. Le montant des pénalités est, au plus, égal à 10 % du montant du contrat et ne peut excéder celui des amendes encourues en application des [articles L.8224-1, L.8224-2](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904833&dateTexte=&categorieLien=cid) et [L.8224-5 du code du travail.](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904837&dateTexte=&categorieLien=cid)

**ARTICLE 7 : AVANCE** (obligatoire seulement si le montant du contrat est égal ou supérieur à 50 000 € HT et le délai d'exécution des travaux est supérieur à 2 mois)

Une avance est accordée. Le montant de l’avance est fixé à X % (donner le pourcentage, sans excéder 30%) du montant initial du contrat toutes taxes comprises diminué du montant des prestations confiées à des sous-traitants et donnant lieu à paiement direct.

La date de la signature de cet acte d’engagement constitue le point de départ du délai de paiement de l’avance.

Toutefois, le contractant peut refuser le versement de l’avance.

Je renonce au bénéfice de l'avance [ ]  Oui [ ]  Non

*(cocher la case correspondante)*

**ARTICLE 8 : ACOMPTES**

Des acomptes seront versés en fonction de l’état d’avancement des travaux (fixer éventuellement la périodicité).

Pour prétendre à ces acomptes, le contractant devra produire les pièces justifiant que les prestations correspondantes ont bien été effectuées.

**ARTICLE 9 : RETENUE DE GARANTIE** (très conseillée, surtout pour les marchés de travaux)

Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les paiements. Elle peut être remplacée au gré du contractant par une garantie à première demande. Cette garantie doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le contractant remet la demande de paiement correspondant au premier acompte. A défaut, le contractant perd la possibilité de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

Après expiration du délai de garantie fixé à **un an**, le solde pourra être versé ou la caution libérée.

**ARTICLE 10 : PAIEMENTS**

Le comptable public assignataire chargé du paiement est la Trésorerie de…………….

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

\* du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Etablissement :

Adresse :

Code banque : Code guichet :

N° Compte :

**ARTICLE 11 : CCAG**

Est applicable au présent contrat le cahier des clauses administratives générales (CCAG) validé par un arrêté modifié du 8 septembre 2009.

Fait en un seul original, conservé par la commune et copie délivrée au contractant

 VISA

 Est acceptée la présente offre Le contractant doit porter

 pour valoir acte d’engagement la mention manuscrite

 A (Nom de la commune) *“Lu et Approuvé”*

 Le ......................................... A ............................. le ....................................

 Le Maire, Cachet(s) et signature(s)

Cachet +nom+prénom+signature

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

*Si le contractant cède sa créance, le bénéficiaire doit se rapprocher du comptable de la Trésorerie de……sans que la commune n’ait à intervenir.* *C’est pourquoi, sur la copie délivrée au contractant le Maire signe sur cette copie en apposant le cachet de la commune.*

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance.

Cet exemplaire unique est délivré à …………………(nom de la société) pour un montant de ….... € HT (soit……€ TTC).

Le Maire,

Cachet +nom+prénom+signature originale

 [***Association des Maires de Meurthe-et-Moselle***](file:///%5C%5CSERVEUR2011%5CPartage%5CJuridique%5Cjqfichesmod%5CListing%20Fiches.xls)

 ***Service juridique– Mise à jour – VD - Novembre 2014***